

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Les tarifs de province seront augmentés à partir du 1^{er} Octobre

Depuis la diminution que nous avions dû subir en Mai 1927, les tarifs des ouvriers diamantaires de province étaient restés inchangés, sauf pour la fantaisie où une augmentation fut obtenue le 15 Mars 1928.

La situation du rond depuis cette époque n'était, en effet, pas très bonne et ne permettait pas le retour aux anciens tarifs.

Dès que les affaires devinrent meilleures, le Comité de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français songea qu'il était temps de rappeler aux employeurs leur promesse d'améliorer les conditions de travail dès que la situation le permettrait et, après en avoir référé aux différents syndicats, une demande d'augmentation fut adressée à tous les employeurs de province, à la date du 8 Septembre.

La Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires nous répondit en ces termes :

St-Claude, le 13 Septembre 1928.

Monsieur le Secrétaire
de la Chambre Syndicale
des Diamantaires,
E. V.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 8 courant, en son temps, par laquelle vous nous demandez une augmentation sur les tarifs en vigueur.

D'après les renseignements que je viens de recevoir d'Anvers, nos marchandises fabriquées ici reviennent plus cher que sur cette place avec des différences de 200 fr. par carat.

L'augmentation que vous nous demandez n'est pas pour faciliter l'écoulement de nos produits. Malgré cela, nous avons décidé de vous proposer les conditions suivantes :

Brut et retaille ordinaire : 115 % et 5 % prime spéciale.

Brut scié : 45 % et 5 % prime spéciale.

Retaille de bonne qualité : 100 % et 5 % prime spéciale.

Taille fantaisie pour chacune des catégories

Brut fermé et scié : 15 points en plus et 5 % prime spéciale.

Pour cristaux de bonne qualité : 5 % en plus du tarif actuel et 5 % prime spéciale.

Débrutage

Plein et scié : augmentation 5 % qui porterait la majoration à 85 %, prime spéciale 5 %.

Retaille : augmentation 5 % qui porterait la majoration à 65 %, prime spéciale 5 %.

Augmentation supplémentaire comme par le passé sur les : clivage et irrégulier.

Débrutage fantaisie

Brut plein : augmentation 5 % ce qui porterait la majoration à 290 %, plus 5 % prime spéciale.

Scié et retaille : augmentation 5 % ce qui porterait la majoration à 250 %, plus 5 % prime spéciale.

Boort : 50 fr. le carat.

Place : à 3 fr. par jour.

Agréez, etc.

Comme on s'en rendra compte, nos diverses propositions étaient acceptées. On accordait même pour les bruts sciés une augmentation que nous n'avions pas demandée. Mais on augmentait de 10 francs le prix du boort et de 0.50 par jour le prix de la place.

Cette augmentation des frais absorbait la grosse partie de l'augmentation consentie d'autre part. En outre, elle présentait de graves inconvénients.

Après un examen sérieux des propositions patronales, le Comité de l'Union Nationale et le Conseil d'Administration du Syndicat de Saint-Claude étaient unanimes pour déclarer inacceptables les propositions patronales et, le 18 septembre, communication de cette décision était faite à la Chambre Patronale par la lettre suivante :

St-Claude, 18 septembre 1928.

Monsieur Emile Dalloz,
Président de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires, E. V.

Monsieur le Président,

Nous avons examiné très attentivement les divers propositions contenues dans votre lettre du 13 courant et je suis chargé d'y faire la réponse suivante :

A notre avis l'augmentation des prix du boort et de la place présenterait des inconvénients sérieux et multiples, non seulement pour les ouvriers mais aussi pour l'industrie toute entière, y compris les employeurs.

En effet, n'est-il pas à craindre que le prix du boort étant augmenté, les ouvriers ne soient conduits à l'économiser d'une façon exagérée, diminuant ainsi certainement leur production au préjudice de tous : ouvriers, patrons et industrie ? Diminution de production portant sur la qualité comme sur la quantité. D'ailleurs, depuis bien longtemps, le prix de vente à l'ouvrier n'avait jamais été aussi proche du cours réel. Est-ce bien le moment de changer quoi que ce soit au prix du boort ?

L'augmentation du prix de la place présente un inconvénient plus sérieux encore : celui de faciliter la dispersion de l'industrie par la multiplication des ateliers dits « indépendants » et surtout des ouvriers à domicile. Il fut peut-être un temps où l'on a pu croire que cette dispersion d'ouvriers était favorable aux intérêts de l'employeur. C'était certainement une erreur et cette idée n'est plus aujourd'hui soutenue par personne. Il n'en peut résulter que de l'anarchie dans les prix et la production et cela est préjudiciable à tous.

Nous pensons au contraire qu'il faudrait s'orienter radicalement vers une suppression totale des frais de place. C'est un anachronisme qui subsiste dans notre industrie alors qu'il a disparu de la plupart des autres et notamment dans l'industrie de la pipe. On peut considérer cela comme une complication de comptabilité bien inutile. Sans doute, nous ne méconnaissons pas les difficultés matérielles que présenterait cette suppression, difficultés provenant des ouvriers travaillant hors des usines des patrons qui les occupent. Pour sérieuses qu'elles soient, ces difficultés ne sont certainement pas irréductibles. Encore conviendrait-il de ne pas les augmenter pour le jour où cette question de suppression des frais de place devrait recevoir sa solution.

En outre un dernier inconvenient qui est presque pour nous une impossibilité d'acceptation : c'est que l'augmentation des frais de place et de boort serait surtout sensible pour les petites mains. Or, en notre métier où les différences de salaires sont si importantes d'un ouvrier à l'autre, ne faut-il pas se garder soigneusement de toute mesure qui viendrait augmenter encore cette différence ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas accepter vos propositions et nous vous renouvelons purement et simplement celles contenues dans notre précédente lettre.

Emus par votre affirmation que les marchandises fabriquées ici et à Anvers présentent jusqu'à 200 fr. de différence par carat, nous vous ferons remarquer Monsieur le Président, que dans la plupart des cas (sauf pour les toutes petites pierres), le coût total de la main-d'œuvre n'atteint pas le chiffre précité. S'il y a des économies à réaliser pour arriver à un prix de revient plus bas, ce ne peut donc être du côté exclusif de la main-d'œuvre qu'il faut chercher. Il y a peut-être des impôts ou des taxes qui constituent une entrave ? Si tel est le cas, nous pouvons vous assurer que comme par le passé, nous serons à vos côtés chaque fois qu'il s'agira de défendre les intérêts généraux de notre industrie.

En vous priant, Monsieur le Président de bien vouloir faire examiner au plus tôt nos propositions et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agrémenter l'assurance de notre parfaite considération.

E. PONARD.

Enfin, en conclusion de ces pourparlers, le 28 Septembre, nous recevions de la Chambre Syndicale la lettre suivante :

St-Claude, le 27 septembre 1928.

Monsieur Ponard,
Secrétaire du Syndicat
des Ouvriers Diamantaires,
E. V.
Monsieur,

Comme suite à notre lettre du 20 courant vous accusant réception de la vôtre du 18, nous avons eu réunion de la Chambre Syndicale.

Nous avons décidé d'accepter vos revendications au sujet des tarifs débrutage et taille du brillant ainsi que la taille fantaisie malgré les réelles difficultés que nous rentrons, difficultés que je vous ai déjà signalées. Nos prix de revient sont nettement supérieurs à ceux d'Anvers. Cette différence provient de 2 causes principales :

1^o la place d'Anvers mieux placée que la nôtre au point de vue d'achat des bruts ;

2^o prix de façon meilleur marché que les nôtres pour une bonne partie du personnel et rendements meilleurs.

La taxe récemment supprimée à Anvers, tout en ne jouant pas un rôle très important est aussi une chose intéressante. Nous allons chercher à la faire supprimer en France.

Ci-joint un tarif nouveau dont veuillez prendre connaissance et nous donner votre approbation.

Nous vous laissons toute la responsabilité des conséquences possibles de ce nouveau

tarif, et nous vous présentons, Monsieur, nos distinguées salutations.

*Le Président de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires,*

E. DALLOZ.

**

En conséquence de ce qui précède, à partir du 1^{er} Octobre, les majorations à appliquer sur les tarifs de base seront les suivantes :

TARIF DE POLISSAGE Rond

Brut plein et retaillé ordinaire. — 115 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 15 %.

Retaillé de bonne qualité. — 100 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 15 %.

Brut scié. — 40 % plus 5 % vacances (maintien du tarif actuel).

Fantaisie

Augmentation de 15 points sur toutes les majorations en vigueur, sauf pour les cristaux qui demeurent au tarif actuel.

TARIF DE DÉBRUTAGE

Rond

Plein et scié. — 80 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 10 %.

Retaillé. — 70 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 10 %.

Augmentation supplémentaire comme par le passé sur les clivages et irrégularités.

Fantaisie

Plein. — 300 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 15 %.

Scié et Retaillé. — 260 % plus 5 % vacances, soit une augmentation de 15 %.

Tous les camarades (qui ont déjà été avertis par une circulaire) sont priés de prendre bonne note de ces nouveaux tarifs.

Nous insistons sur le fait que la différence entre la façon du scié et du brut plein se trouve augmentée. Nous l'avons déjà dit à nos camarades : des raisons impérieuses ont imposé cette mesure et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle a été prise. Il doit être bien entendu, toutefois, que ce tarif minimum ne doit s'appliquer qu'aux bons bruts sciés et que des augmentations supplémentaires doivent être accordées sur les sciés de qualité inférieure. Voici d'ailleurs en quelques termes notre lettre de revendication du 8 Septembre s'exprimait à ce sujet :

Il va de soi, cependant, que ce tarif minimum ne s'entend que pour les bruts sciés de **bonne qualité** et que sur les sciés de qualité inférieure des majorations supplémentaires devront être accordées comme elles doivent l'être, d'ailleurs, sur les mauvaises qualités de brut plein. Seule, la bonne observation de cette règle par les différentes maisons, nous permettra de

conserver une différence aussi importante (trop importante, disent certains), entre le tarif du scié et celui du brut plein ».

Que chacun soit donc bien persuadé que, seule, la vigilance de tous, pourra faire jouer pleinement cette clause, qui si elle était scrupuleusement respectée, ne pourrait que produire de bons résultats en donnant à nos tarifs la souplesse qui, jusqu'à présent, leur a fait défaut.

E. PONARD.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

1^{er} Semestre 1928

RECETTES	
Cotisations perçues.....	4.376 40
Vente de bouts de stèles.....	958 50
Dons divers.....	2.337 60
Produit de la poudre noire..	18.104 50
Vente du matériel de la Coo- rative <i>Les Moulins</i>	190 »
Total des Recettes...	<u>25.967 »</u>

DÉPENSES	
Secours aux malades.....	11.847 45
Envoi de cercles et de poudre noire.....	60 15
Frais du précédent contrôle .	146 10
Achat fournitures et matériel divers.....	234 10
Abonnements aux journaux et revues.....	32 50
Frais pour loyer matériel Coo- rative <i>Les Moulins</i>	50 »
Frais de correspondance ...	155 15
Total des Dépenses ..	<u>12.525 45</u>

RÉCAPITULATION	
Recettes	25.967 »
Dépenses	<u>12.525 45</u>
Excédent de Recettes....	<u>13.441 55</u>

AVOIR DU « RAYON DE SOLEIL »	
Au 31/12/27, l'Avoir était de	247.486 05
Bénéfice de l'Exercice.....	13.441 55
AVOIR du R. S. au 31/6/28	<u>260.927 60</u>

NOTA. — Les intérêts de l'argent placé ne sont pas décomptés pour la période 1^{er} janvier — 30 juin 1928.

Le Secrétaire, E. PONARD.

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle, réunie le samedi 25 août après avoir examiné les livres du Rayon de Soleil et toutes pièces justificatives, reconnaît la sincérité des écritures et l'exactitude des comptes et conclut à l'adoption du bilan présenté.

Les Contrôleurs :
F. ROLLET, du Syndicat de Lyon.
N. SAVERET, du Syndicat de St-Claude.

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

COMPTE-RENDU FINANCIER

du 1^e Semestre 1928

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1928

RECETTES

Cotisations perçues.....	12.096 40
Recettes du journal.....	325 "
Vente de brochures et de pierres à frotter	370 "
Total des Recettes.....	12.791 40

DÉPENSES

Paiement de 6 numéros de l' <i>Ouvrier Diamantaire</i> , impression et envoi.....	3.682 40
Salaire du Secrétaire.....	7.200 "
Frais de tournées.....	2.018 10
Achat de matériel et fournitures diverses.....	350 05
Achat de pierres à frotter....	150 15
Abonnements à divers journaux et revues	135 "
Frais du précédent contrôle.	146 05
Frais de correspondance ..	149 20
Total des Dépenses	13.830 95

RÉCAPITULATION

Recettes	12.791 40
Dépenses	13.830 95
Excédent de Dépenses....	1.039 55

AVOIR DE L'UNION NATIONALE

Avoir au 31 décembre 1927.	86.744 15
Déficit de l'Exercice.....	1.039 55
AVOIR au 30 Juin 1928 ..	85.704 60

NOTA. — Les intérêts de l'argent placé ne sont pas décomptés pour la période 1^{er} Janvier — 30 Juin 1928.

Le Secrétaire, E. PONARD.

**

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle réunie le samedi 25 août, reconnaît la bonne tenue des livres et la sincérité des comptes et conclut à leur adoption.

Les Contrôleurs :

F. ROLLET, du Syndicat de Lyon.

N. SAYERET, du Syndicat de St-Claude.

AUX TRÉSORIERS

La cotisation à l'Alliance Universelle pour le quatrième trimestre 1928, est fixée à **1,28** par membre.

Cette cotisation, payable d'avance est due pour tous les membres inscrits au début du trimestre.

Nous rappelons que, pour chacun des trois premiers trimestres de 1928 le taux de la cotisation était également de 1,28.

Les Syndicats en retard sont priés de se mettre à jour au plus tôt.

Pour l'envoi des fonds, utilisez notre chèque postal :

E. PONARD, C/C 8147. DIJON

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation demeure bonne. Tous les ouvriers travaillent normalement et la plupart des maisons continuent à embaucher. Le nombre des ouvriers en fantaisie est maintenant assez important.

— La dernière Assemblée a désigné le camarade Emile Tournier comme contrôleur de l'Union Nationale en remplacement de René David.

Chassal. — *Tarifs ouvriers.* — On se souvient que nous avions demandé, il y a quelque temps, le classement des parcours Chassal-St-Claude et Vaux-St-Claude dans la liste de ceux donnant droit au tarif ouvrier.

Nous sommes informés que cette demande vient de recevoir satisfaction pour Chassal-St-Claude, par la lettre suivante :

Chassal, le 6 septembre 1928.

Monsieur le Secrétaire du Syndicat des diamantaires de St-Claude.

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 21 août 1928, M. le Ministre des Travaux Publics en vertu de son pouvoir de fixation en cette matière, prescrit l'addition du nouveau parcours de : Chassal à St-Claude à la liste de ceux pour lesquels il peut-être délivré des cartes d'abonnement de travail aux conditions du tarif G. V., 3 bis et 103 bis.

La délivrance des cartes de l'espèce sur ce nouveau parcours commencera le 9 septembre 1928.

Veuillez agréer Monsieur mes sincères salutations.

*Le Chef de Halte,
Veuve DEMONT.*

Thoiry. — La situation de travail est normale. Aucun chômage.

Une assemblée du Syndicat a eu lieu le vendredi 21. Le Permanent était présent, ainsi que Galantus Secrétaire de l'Union des Syndicats Jura-Ain.

L'Assemblée eut à trancher le cas d'un ouvrier ayant travaillé pendant la semaine de vacances. Des explications fournies par l'intéressé, il résulte qu'il y eut à sa conduite des circonstances qui diminuent sa faute. L'Assemblée, tenant compte de ces circonstances, écarte la radiation primitivement proposée et se contente d'infliger une amende à cet ouvrier.

Le cas d'ouvriers en retard dans le paiement de leurs cotisations fut aussi examiné et les intéressés prirent l'engagement de se mettre en règle à la fin du mois.

Sur la demande du Trésorier le Bureau syndical fut complété.

Au demeurant bonne réunion où des explications, quelquefois vives, mais franches furent échangées.

Il est permis d'espérer que l'appel à la concorde fait par le Permanent et par Galantus seront entendus et que le Syndicat de Thoiry retrouvera sa bonne activité d'antan.

Lyon. — L'état du travail demeure bon. Tous les ouvriers sont occupés. Au point de vue syndical, rien de particulier à signaler.

Taninges. — Le travail est abondant. La situation est normale. Rien de spécial à relater.

Felletin. — Sur notre place aucun changement. La situation demeure bonne et le travail est abondant.

Nemours. — La situation est normale et tous les ouvriers sont occupés.

— On signale que M. Driat vient de s'adoindre M. Alepert comme associé et l'on dit que la Maison ainsi transformée s'occupera plus spécialement de la fantaisie.

Paris. — Aucun changement sur la place de Paris. La situation demeure bonne. Beaucoup de maisons demandent des ouvriers, mais en trouvent difficilement, tous étant occupés.

L'indice du coût de la vie étant passé de 547 à 540, l'indemnité de vie chère passe à 92, 90 par semaine soit une diminution de 4 fr. 80.

Une réunion de la Commission paritaire s'occupera de ceux — patrons et ouvriers — qui n'ont pas respecté la quinzaine de vacances.

Le 29 septembre le Conseil Syndical s'occupera de l'ordre du jour du Congrès International de l'A. U. D.

BELGIQUE

Anvers. — La situation est bonne. Le nombre des chômeurs est absolument insignifiant : 174 aux dernières nouvelles.

HOLLANDE

Amélioration très sensible. Il suffira d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur la statistique du chômage publiée d'autre part pour en mesurer l'importance : 474 chômeurs au 15 septembre, au lieu de 1.023 au 15 août et de 1.446 au 15 juillet.

Depuis deux ans, le nombre des ouvriers en fantaisie a beaucoup augmenté et ils forment maintenant une branche importante. Cependant la diminution du nombre des chômeurs survenue ces dernières semaines, provient plutôt d'une amélioration générale du marché qui s'est manifestée aussi bien pour les brillants que pour la fantaisie. Quant aux châtons, on sait que cette branche a presque complètement disparu d'Amsterdam.

ALLEMAGNE

La vogue de la fantaisie a maintenant sa répercussion en Allemagne et des maisons commencent à s'intéresser à ce travail.

Paroles sensées

M. Dawis, ministre américain du travail a formulé son opinion sur la question des salaires.

Voici quelques passages de ses déclarations :

« Réduire les salaires est de mauvaise politique économique, indifféremment qu'il s'agisse d'abaissement général ou d'abattements opérés dans telle ou telle industrie.

« L'employeur qui abaisse les salaires, que son mobile soit d'ordre égoïste ou la fausse conviction d'accomplir une bonne opération, n'est pas un homme d'affaires avisé et agit à son propre détriment.

« La politique des bas salaires a fait lamentablement faillite. »

Nous livrons ces déclarations à la méditation des patrons français, dont la politique en matière de salaires est encore plus néfaste que celle de la ploutocratie américaine.

UNE DATE A RETENIR

Le 6 Octobre prochain aura lieu la fête du RAYON DE SOLEIL, organisée par le Syndicat de Paris.

Elle aura lieu Salle des Ingénieurs Civils, 19, Rue Blanche Paris (9^e).

Parisiens, ne l'oubliez pas !

Réflexions d'un Syndiqué

Une question d'importance primordiale pour l'avenir de notre industrie et qu'il convient d'examiner avec l'attention qu'elle mérite est celle de l'apprentissage clandestin.

Il est arrivé dans tous les centres et il arrive encore dans certains, malgré la surveillance et la vigilance apportées par les organisations syndicales pour ne pas dépasser le contingent d'ouvriers nécessaire à la production de façon à éviter ou tout au moins réduire le chômage, que l'apprentissage clandestin se développe au point de devenir un danger pour les ouvriers de notre industrie.

Certes, un métier qui nourrit ses professionnels a toujours un pouvoir attractif qui fait que d'autres y veulent trouver place.

Mais ceux qui, depuis longtemps, sont dans l'industrie et par une lutte incessante ont créé les conditions de travail actuelles ont bien le droit ce me semble, de veiller à ce que ces conditions de travail ne soient pas mises en péril par d'autres.

N'oubliez jamais, les jeunes du métier, que si nous avons des salaires tant soit peu remunerateurs, ce n'est qu'aux prix de luttes incessantes et de la discipline syndicale dont nous avons fait preuve que nous avons pu les obtenir.

En se reportant 1/4 de siècle en arrière, tous les anciens se rappelleront du marasme de l'industrie et de la misère des ouvriers qui souffraient d'un chômage endémique provenant d'une surproduction de marchandises taillées.

Je pourrais citer quelques inorganisés de ce temps qui, croyant trouver une source de bénéfices dans la main-d'œuvre à bas prix, se lancèrent dans la fabrication en série des apprentis clandestins. Ils s'engageaient à apprendre, moyennant le paiement de quelques centaines de francs, le métier à des apprentis et, avec le produit de cet argent, ils achetèrent des marchandises inférieures qu'ils firent rapidement manufacturer. Ils introduisirent dans leurs ateliers la spécialisation des ouvriers et le travail en série. Ils arrivèrent ainsi à établir des marchandises à un prix d'une infériorité telle que les bonnes maisons eurent à subir la concurrence néfaste de ces gens sans scrupules. Je conviens que la façon ainsi obtenue était déplorable, mais en raison du prix de revient, ces marchandises trouvaient tout de même preneur, certains acheteurs recherchant toujours la quantité plutôt que la qualité.

En définitive, le nombre des apprentis clandestins devint tel dans les différents centres diamantaires des divers pays, qu'il vint un moment où les organisations syndicales durent pratiquer une amnistie générale et admettre en leur sein ces inorganisés.

Fut-ce la meilleure tactique ?

En tout cas, depuis ce temps, le nombre des ouvriers diamantaires du monde n'a cessé d'augmenter. Et je pense que si cette progression continuait au même rythme, elle pourrait devenir un très grave danger pour l'industrie et pour les salaires des ouvriers diamantaires.

Il faut bien se pénétrer de cette idée qu'une industrie ne peut être prospère que lorsque la production ne dépasse pas les possibilités d'absorption du marché. Le Syndicat de Londres l'a si bien compris que pour conserver les prix de ses bruts, il limite ses ventes de brut à la clientèle.

Je pense qu'il serait utile que les organisations syndicales ouvrières et patronales s'entendent sur cette grave question de limitation de l'apprentissage. Les organisations patronales doivent comprendre aujourd'hui qu'il est de leur intérêt comme du nôtre de combattre énergiquement le clandestinisme qui ne peut produire que désorganisation et anarchie.

Le Congrès international des ouvriers diamantaires doit se tenir au début de 1929. J'incline à croire qu'il mettra cette question au premier plan de ses préoccupations.

H. YSER.
du Syndicat de Paris.

Lorsqu'un apprenti...

entre dans un atelier, le premier devoir des ouvriers est de lui demander s'il à l'autorisation syndicale, et dans la négative, d'informer la Permanence.

LE BOORT

Cours sans changement. Le carat continue à être vendu 5 florins au bureau de boort d'Anvers.

Pour le prochain Congrès International de l'A. U. D.

Nous rappelons à nos camarades que le prochain Congrès International de l'A. U. D. se tiendra au cours des premiers mois de 1929.

Pour lui permettre de publier à temps dans différentes langues les rapports et la documentation, le Secrétaire International demande que lui parviennent avant le 1^{er} novembre prochain les différentes questions que nous aimeraissons voir figurer à l'ordre du jour.

Nous avons fait connaître cette demande dans notre numéro de juillet. A ce jour aucune proposition ne nous est parvenue de nos différents syndicats.

Il est pourtant nécessaire que cela soit fait au plus tôt car les propositions des Syndicats devront être examinées préalablement par l'Union Nationale qui seule a qualité d'en demander ou non l'inscription à l'ordre du jour du Congrès International.

Les camarades, Secrétaires des Syndicats sont donc priés de réunir sans retard le Conseil Syndical où l'Assemblée pour faire examiner cette question.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

L. J.	2 15
M. M.	1 10
Perillat, Serraval	5 "
Anonyme	12 "
Anonyme	50 "
Louis Berthon, Avignon	22 "
Gabriel Maurel	9 10
R. B.	2 "
Total	103.35
Listes précédentes.....	23.110 20
Total à ce jour (depuis le début de l'année). 23.213 55	

Merci à tous ces généreux donateurs.

M. Isidore Stijsel, d'Anvers nous fait connaître qu'il versera dans la caisse du Rayon de Soleil, 5% du montant des commandes qui se recommanderont de l'annonce publiée dans l'Ouvrier Diamantaire.

Nous nous empressons de faire connaître l'offre de cette maison sérieuse dont l'éloge n'est plus à faire.

Certes, il n'entre pas dans nos attributions, ni dans notre but de recommander telle maison plutôt qu'une autre.

Il nous sera pourtant permis de dire : lorsque à qualité égale vous trouverez à la maison Stijsel des prix aussi avantageux qu'ailleurs, n'hésitez pas à acheter à cette maison en vous recommandant de l'Ouvrier Diamantaire puisqu'ainsi vous aiderez la vie de votre Rayon de Soleil.

L'Impôt sur les salaires

A PROPOS D'UN RAPPEL

De nombreux camarades ont reçu de l'Administration, une note leur demandant quel a été leur salaire ainsi que les revenus de leur famille pendant les années antérieures (et cela jusqu'en 1922).

Beaucoup, parmi ces camarades, sont surpris par cette demande, attendu qu'ils ont fait régulièrement leur déclaration annuelle et payé l'impôt céduinaire sur les salaires ainsi que l'impôt global sur le revenu.

Pour les camarades dans ce cas, il semble qu'il leur suffira de fournir au contrôleur des contributions, soit de vive voix, soit par écrit, les explications nécessaires, avec si possible leurs reçus à l'appui. Toutefois, si ces explications sont données par écrit, il sera plus prudent pour nos camarades de ne pas se dessaisir de leurs reçus et de se contenter d'en donner les numéros, dates et montant.

Aux camarades ne possédant pas de reçus, soit qu'ils n'aient pas été imposables, soit qu'ils n'aient pas fait de déclaration, nous conseillons de répondre à la demande de l'Administration, car ne pas répondre les exposerait certainement à se voir appliquer d'office une taxation forfaitaire qui leur serait certainement plus onéreuse.

Pour cela, rechercher les salaires gagnés pour chacune des années faisant l'objet de la demande, et en faire la déclaration. *Mais ne pas oublier d'appliquer au montant de ces salaires bruts, la réduction de 25 % pour frais inhérents au travail, réduction justifiée et admise par l'Administration.*

Le projet de budget qui sera soumis au Parlement par le Ministre des Finances prévoit que pour l'impôt sur les traitements et salaires, l'exonération de base sera portée de 7.000 à 10.000 fr.

C'est là une satisfaction partielle donnée aux organisations ouvrières qui, depuis longtemps, protestent contre le taux trop bas de l'exonération de base.

Mais cette mesure n'est pas suffisante. Il faudra continuer à batailler pour que l'exonération soit portée au moins à 12.000 francs, somme qui ne dépasse certainement pas le minimum indispensable à la vie d'une famille.

E. PONARD.

Assurances-Accidents

Les camarades assurés qui n'ont pas encore réglé leur prime du quatrième trimestre 1928, sont invités à le faire au plus tôt.

Taux des Primes :

Complète... 18 francs pour le trimestre
Semi-complémentaire... 15 francs pour le trimestre

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Subissant l'ambiance générale de la Bourse, les valeurs diamantifères se présentent, en cette fin de mois, en recul marqué. Le 26 septembre, De Beers est à 1662 contre 1751 le 31 août, tandis que la Jagersfontein, aux mêmes dates, s'inscrit à 370 contre 384.

Les marchés ont été assez animés au cours du mois de septembre.

Nombreux furent les acheteurs étrangers.

La demande porta sur tous les articles, mais principalement sur les fantaisies, surtout en petites et grosses pierres, tandis que les fantaisies de moyenne grosseur étaient un peu moins recherchées.

A signaler une certaine recrudescence de demandes pour les pierres rondes, tant en grosses pierres qu'en mélées.

Toutefois, pour ces marchandises, les prix ne donnent pas encore entière satisfaction aux vendeurs.

Le marché du brut est toujours très ferme.

E. P.

Dans le but d'informer plus complètement nos lecteurs, nous empruntons à notre frère *Le Grand Négoce* les articles suivants sur les marchés étrangers :

Le marché de Londres

L'amélioration dans les affaires qui s'était déjà fait sentir vers le mois d'août, s'est accentuée, et maintenant que les vacances sont terminées, le marché est très animé. La confiance règne partout pour l'avenir et l'on se rend compte que le Syndicat, maintenant est bien maître de la situation et qu'il n'y a aucun risque de fluctuation violente concernant la matière première.

Bon nombre d'acheteurs de bruts ont visité le marché de Londres ces dernières semaines et d'importantes opérations ont été effectuées en toutes catégories de marchandises. D'autre part, comme les nouvelles reçues de tous les autres centres sont favorables, il semble qu'une grande activité est à prévoir.

Les prix de toutes marchandises taillées prouvent les nouvelles conditions, et bien qu'il ne soit pas encore question de hausse, on sent que les prix sont fermes et que si cette activité continue les qualités et grandeurs, qui ne sont pas trop abondantes, augmenteront de valeur.

Les mélés de qualité moyenne et les petits brillants ne sont plus négligés et de grosses quantités ont changé de mains, de sorte que, même pour ces marchandises, la position est beaucoup plus saine.

La disette en grosses pierres de bonne qualité continue et les prix volontairement payés pour ces marchandises auraient paru fantastiques il y a quelques années.

(Traduit B. K.) 10 septembre 1928.

BACKES et STRAUSS.

Marché d'Anvers et d'Amsterdam

La quinzaine qui vient de s'écouler s'est révélée comme ayant été la plus favorable que nous ayons eue depuis fort longtemps.

Non seulement nous avons eu la visite d'un nombre considérable d'acheteurs étrangers, européens et américains, mais ceux-ci avaient tous des ordres d'achat très importants. Comme d'autre part, par suite des

affaires peu satisfaisantes du printemps et de l'été, les fabricants avaient pour la plupart diminué ou parfois même cessé leur production, il en est résulté une véritable pénurie de marchandises ainsi qu'une hausse sur de nombreux articles.

Nous ne faisons que mention des grandes pierres blanches, de plus en plus introuvables et dont les prix s'élèvent de mois en mois, mais nous devons insister sur la grande fermeté des marchandises capes, qui notamment au-dessus de 5 carats, ont augmenté dans de très notables proportions.

Toute la gamme des moyennes grosses, notamment de quatre à huit grains, est très recherchée et très ferme.

Les petites grosses sont également plus fermes et les marchandises de qualité inférieure, qui trouvaient si difficilement preneurs, ont eu un marché actif.

Les petits brillants, mélés et huit faces sont au même prix et assez abondants.

W. WELLNER.

POUR NOS TUBERCULEUX

A ceux qui se refusent à mettre un cercle...

Une heureuse innovation dans nos différents centres diamantaires a été la création de nos « Rayon de Soleil » de Hollande, de Belgique et de France, création rendue possible par la récupération de la poudre noire provenant du polissage des diamants.

Les premiers résultats de cette récupération causèrent une surprise heureuse et chacun, à cette époque, supputa les sommes énormes perdues jusqu'à ce jour du fait de l'ignorance involontaire des ancêtres de notre métier.

Cependant l'enthousiasme justifié par cette découverte n'est pas tout à fait général et il est encore parmi nos camarades ouvriers quelques rares réfractaires qui opposent la force d'inertie à tous les objurgations qui leur sont faites de recueillir la poudre noire.

Combien cette inertie apparaît coupable quand on songe à la peine qu'ont dû se donner quelques militants pour trouver de nouvelles ressources au Rayon de Soleil. Jusqu'alors seule, la vente des bouts de stèles et les dons particuliers venaient alimenter cette œuvre, avec les cotisations des ouvriers.

C'était nettement insuffisant et il fallait trouver autre chose. C'est alors que quelques hommes particulièrement dévoués, au premier rang desquels il faut citer Jan van Zutphen, s'attaquaient au problème de la poudre noire. Faut-il redire ici, une fois de plus, les difficultés auxquelles ils se heurtèrent, les déboires, les déceptions qu'ils éprouvèrent avant de parvenir au résultat cherché ? Et, enfin, c'est le succès. La poudre noire a livré sa richesse.

Il ne reste qu'à en organiser méthodiquement la récolte. Cela semble facile. Les organisations syndicales s'y emploient de leur mieux et dotent chaque polisseur d'un cercle de fer, qu'il suffit de placer autour de la meule. Il semble n'est-ce pas, que chacun va adopter d'enthousiasme ce nouvel accessoire ?

Détrompez-vous ! Aujourd'hui encore, alors que le Rayon de Soleil fonctionne de

puis plusieurs années, il est encore par ci, par là, dans les ateliers de France, des ouvriers qui travaillent sans cercle. En dépit de toutes les objurgations, amicales ou sévères, ils continuent à méconnaître cet élémentaire devoir de solidarité.

Mais de quoi donc est faite leur indifférence ou leur hostilité ? Pas de scepticisme, puisque depuis des années la méthode a fait ses preuves.

Alors qu'invoquent-ils ? La gêne que peut apporter ce cercle dans l'accomplissement de leur travail ? Les milliers de diamantaires qui en Hollande, en Belgique ou en France s'en servent sans éprouver le moindre inconvenient, a répondu d'avance.

Il y a plus. Loin de présenter une gêne quelconque, le cercle de fer autour de la meule a des avantages. Il empêche la poudre noire de se répandre en un infect cambouis sur tout l'outillage. C'est donc en fait un instrument d'hygiène et de propreté.

Que ceux qui se rient des œuvres de solidarité, qui estiment que l'aide apportée à nos camarades tuberculeux par les ressources trouvées dans la poudre noire est chose négligeable, essaient à titre hygiénique l'emploi du cercle de fer.

Je suis sûr alors que leurs inconcevables préventions tomberont d'elles mêmes et que bientôt, dans tous nos ateliers de France, il n'y aura plus une meule sans son cercle.

M. BALLON,

Membre de la Commission parisienne
du "Rayon de Soleil"

BRUITS & NOUVELLES

En Afrique du Sud. — A partir du 1^{er} septembre prochain, le Gouvernement a décidé qu'il sera permis d'exécuter des travaux de reconnaissance, afin de découvrir des mines de diamant dans le Namaqualand.

Toutefois, ce permis ne s'accorde qu'à ceux qui y habitent déjà à ce moment. Ailleurs, cela ne sera toléré que dans les terrains de propriété privée, dans lesquels la couronne s'était réservé le droit d'acquit de toutes les pierres précieuses que l'on pourrait y découvrir.

Toutefois, l'extraction de diamants ne pourra se faire sous prétexte d'effectuer des travaux de reconnaissance, car dès qu'il sera démontré que l'exploitation en est favorable, tout travail de reconnaissance devra être arrêté. Il ne sera donné d'autorisation pour des travaux de reconnaissance dans d'autres terrains riches en diamant, que si la situation de l'industrie diamantaire le permet.

Industrie Belge du diamant.

En Belgique, la suppression de la taxe de transmission provoque l'afflux des visiteurs étrangers. — L'Industrie Belge du Diamant publie la lettre suivante de la Direction du Diamantclub d'Anvers :

DIAMANTCLUB VAN ANTWERPEN

Monsieur le Président du Syndicat de l'Industrie Diamantaire Belge,
Anvers.

Mon cher Président,

A la rubrique « Situation du Marché » du mois de juillet, il a paru un commentaire au sujet du nombre d'étrangers qui visitent nos locaux en rap-

prochant l'augmentation de cette affluence à la suppression de la taxe de transmission.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que cette constatation se confirme et qu'il m'est agréable de manifester à nouveau ma joie à l'occasion de la mesure que le gouvernement a prise. En effet, l'année passée, nous avons eu les mêmes symptômes de reprise d'activité des affaires que cette année au mois d'août ; seulement, le nombre de visiteurs est en augmentation de 30 0/0.

Les chiffres exacts sont :

Août 1927 — 1.024 visiteurs étrangers.

Août 1928 — 1.324 visiteurs étrangers.

Il n'y a plus de doute possible à l'heure actuelle : la suppression de la taxe de transmission a été une disposition heureuse pour notre place et nos constatations sont une preuve éclatante que les hauts fonctionnaires ont eu conscience de la responsabilité qu'ils assumaient, en la préconisant au Ministre des Finances.

Recevez, cher Président, mes bien sincères salutations.

Signé : CHS. VAN ANTWERPEN.

Puisque les patrons français vont faire des démarches en vue de la suppression de certaines taxes, voici un exemple dont ils pourront utilement se servir.

**

Importations de pierres précieuses aux Etats-Unis. — L'importation de diamants bruts aux Etats-Unis, pendant le mois d'août, a atteint la valeur de 1.300.000 dollars, contre 735.000 en juillet. La valeur des pierres taillées importées au mois d'août représente 3.634.000 dollars contre 3.366.000 en juillet.

**

Les nouveaux gisements diamantifères du Namaqualand. — Le général Hertzog a annoncé que les bénéfices laissés par l'exploitation des nouveaux terrains diamantifères du Namaqualand seraient affectés à des travaux d'irrigation. On estime que la valeur des diamants produits à ce jour s'élève entre 3 et 5 millions de liv. st. Les pierres extraites sont transportées par avions et déposées à Capetown. Conformément aux engagements pris, le gouvernement sud-africain vend seulement pour 6.000 livres sterling de diamants par mois, de façon à ne pas à encombrer le marché, lequel d'ailleurs s'est récemment amélioré.

On mandate de Johannesburg au « Financial News » : L'abrogation des mesures restrictives concernant les prospections au Namaqualand vient d'être publiée au « Journal Officiel ». Toutefois l'interdiction subsiste à l'égard des fermes situées sur la côte. Une portion de la ferme Bynespoort dans le district de Prétoria a été rouverte aux prospecteurs sous certaines conditions.

**

Le Diamant au Congo Belge. — On sait qu'il existe au Congo Belge, dans le Bassin du Kasai, des exploitations diamantifères en pleine exploitation, et en plein rendement. Mais des prospections sont effectuées par ailleurs. Il nous revient que les prospections diamantifères faites dans le territoire du Lomami, dépendant du Comité spécial du Katanga, n'auraient pas donné de résultats concluants pour permettre une exploitation « payante ».

**

Tanganyika Diamonds. — Au cours de ces trois dernières semaines, la Tanganyika Diamonds a produit 203 carats. Une troisième mine a été découverte.

**

New Jagersfontein. — Le Conseil déclare un dividende intérimaire de 2 sh. égal au précédent.

Ce dividende, dit le *Financial Times*, montre que la situation de l'industrie diamantifère est moins mauvaise que les baigniers le prétendent.

**

Le coût de la vie en Belgique.

— On constate pour le mois de Septembre, une légère hausse du coût de la vie en Belgique. Pour l'ensemble du royaume, cette augmentation est de 6 points. Elle est de 8 points pour l'agglomération anversoise où l'index est à 868 contre 860.

**

L'affaire de la « Antwerpse Handelsbank » en correctionnelle.

— On se souvient du bruit que fit en son temps cette affaire de par l'importance du krach (10 millions) et par la qualité des inculpés dont l'un Monsieur Willem van Rijswijck, président du Conseil d'Administration de la banque, était aussi président de l'organisation des patrons diamantaires d'Anvers.

Cette banque préiait surtout aux petits patrons diamantaires qui voulaient s'établir dans la campagne belge. Ce faisant, elle a porté un tort considérable à l'industrie diamantaire tout entière dont l'industrie à domicile et le clandestinisme constituent la plus grande plaie.

Les préventions sont nombreuses : Aux quatre inculpés, on reproche :

1) faux et usage de faux, par la rédaction de faux bilans et comptes de profits et pertes (deux faits) ;

2) fausses indications fournies lors de la demande de concordat préventif à la faillite déposée au Tribunal de Commerce qui fut trompé au sujet de l'actif et du passif de la banque (sept faits).

3) Confection de traites acceptées avec de fausses signatures du tireur et de l'acceptant (quarante et un faits) ;

4) Escroquerie à plusieurs reprises de fonds, meubles, reconnaissance de dettes et quittances (quinze faits) ;

5) Détournement d'effets, valeurs, marchandises, billets et quittances (40 faits) ;

6) De s'être appropriés, au moyen de faux chèques, de fonds publics, valeurs ou décharges (trente-trois faits) ;

7) De s'être rendus complices des délits suivant : banqueroute frauduleuse, par la falsification des livres et le détournement d'une partie de l'actif ; banqueroute simple en mettant en circulation de faux chèques et de fausses traites à l'effet de retarder la faillite et avoir, après suspension des paiements, favorisé certains créanciers (cinq faits).

M. Van Rijswijck est accusé d'un détournement de 26.000 florins au préjudice du Diamantclub d'Anvers, de 1.680 florins au détriment de M. Ernesto Bayardi.

En outre M. Van Rijswijck et un de ses co-inctupés d'avoir inscrit dans le journal de caisse, en recettes le 27 décembre 1926, une somme de 400.000 francs sous le nom de Van Rijswijck, alors que celui-ci n'a jamais versé cette somme.

Après une journée d'audience, l'affaire a été renvoyée à une date indéterminée, le tribunal ayant rendu un jugement ordonnant l'examen mental de l'un des prévenus nommé Fornoville.

Pour tous vos envois de fonds à notre adresse

Qu'il s'agisse de :

Cotisations au Syndicat de St-Claude ;
— à l'Union Nationale ;
— à l'Alliance Universelle ;
Dons au Rayon de Soleil ;
Abonnements à l'*Ouvrier Diamantaire*, etc.
Utilisez notre compte de chèques postaux :
**E. PONARD, St-Claude
C. C. 8147, Dijon**

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 30 Juillet au 5 Août..	14.690	281
Du 6 au 12 Août.....	14.548	277
Du 13 au 19 —	Vacances.	
Du 20 au 26 —	14.624	296
Du 27 Août au 2 Sept....	14.669	209
Du 3 au 9 Septembre....	14.700	192

Les 14.700 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.897 polisseurs, dont 87 chômeurs ;
2.004 sertisseurs, dont 26 chômeurs ;
1.742 débruteurs, dont 66 chômeurs ;
183 polisseurs de roses, tous au travail ;
33 sertis. de roses, tous au travail ;
18 débr. de roses, tous au travail ;
271 cliveurs, dont 9 chômeurs ;
379 scieurs, dont 3 chômeurs ;
173 frotteurs, dont 1 chômeur.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 164.128.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 118.550.

**

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 13 au 19 Août.....	4.898	1.023
Du 20 au 26 —	5.180	752
Du 27 Août au 2 Sept....	5.291	644
Du 3 au 9 Septembre..	5.374	552
Du 10 au 13 — ..	5.482	474

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

326 scieurs occupés, 24 chômeurs, dont 1 femme ;
3.217 polisseurs de brillants occupés, 179 chômeurs, tous hommes ;
580 sertisseurs de brillants occupés, 63 chômeurs, dont 1 femme ;
612 débruteurs de brillants occupés, 136 chômeurs, dont 82 femmes ;
281 polisseurs de roses occupés, 22 chômeurs, tous hommes ;
110 sertisseurs de roses occupés, 10 chômeurs, dont 1 femme ;
202 débruteurs de roses occupés, 29 chômeurs, tous femmes ;
41 chatonniers occupés, 2 chômeurs, tous hommes ;
113 cliveurs occupés, 9 chômeurs, tous hommes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 12.656,25

Les méfaits du travail à domicile

Lorsque nos organisations diamantaires insistent sur les dangers que présenterait le travail à domicile généralisé, comme elles ont raison !

C'est, en effet, la porte ouverte à tous les abus dont l'ouvrier est toujours victime, abus dont les longues journées et les bas salaires sont les caractéristiques essentielles.

Si nos patrons qui, autrefois, prisaient fort ce genre de travail commencent d'en revenir, il n'en est pas de même dans d'autres industries. Au récent Congrès de la Fédération du Textile, il fut révélé que les patrons de cette industrie distribuent *gratuitement* des métiers aux ouvriers consentant à travailler à domicile.

Cette générosité inaccoutumée devrait faire réfléchir ceux-ci ?

Hélas ! l'éducation ouvrière a encore tant de progrès à accomplir !

Paroles d'un autre âge...

A une demande d'augmentation de salaires formulée par les Syndicats de Textile du Nord, M. Ley, président tout puissant du consortium patronal, a répondu textuellement :

« Il faut qu'on sache, une fois pour toutes, dans les organisations, chez les politiciens et les gouvernements, que les patrons, *et eux seuls*, ont qualité pour déterminer les salaires de ceux qu'ils occupent à leur service ».

Espérons qu'un jour viendra où les ouvriers du textile prouveront à M. Ley que si la mentalité du grand patronat n'a pas changé, il y a tout de même quelque chose de changé dans le monde.

... et procédés d'aujourd'hui

Le même M. Ley fait marcher à la baguette les 347 patrons faisant partie du consortium qu'il dirige. Lui seul a le droit de commander. Il est parvenu à leur faire signer des chèques en blanc, se réservant de fixer lui-même le montant de l'amende à payer par l'industriel qui s'aventurerait à discuter directement avec ses propres ouvriers.

Camarades, qui rouspétez contre le minimum de discipline que nous vous demandons dans nos organisations ouvrières, concevez-vous combien nous sommes loin des procédés de M. Ley ?

A vendre une RODEUSE

S'adresser à Mlle LESNE, Nouveaux Quartiers, SAINT-CLAUDE.

Où va l'argent ?...

Pendant le premier semestre de 1928, le Syndicat de Saint-Claude a distribué, en secours-maladie, la somme de **8.143 francs**.

Les camarades nous ayant commandé un plateau...

sont informés que ces plateaux, étant en route, doivent nous parvenir incessamment et sont priés de venir les retirer à la Permanence.

**

Quelques camarades ayant acheté un plateau lors du dernier envoi, n'en ont pas encore acquitté le montant.

Nous les prions de bien vouloir le faire au plus tôt.

En vente à la Permanence

LE MANUEL du LAPIDAIRE

PAR

Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

PRIX { A la Permanence... 7 francs
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

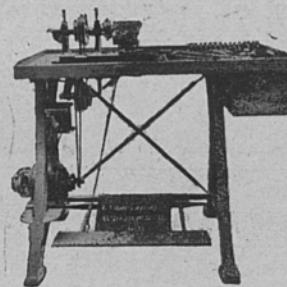
Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.



Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédalier — à moteur électrique

V^{ve} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^{ie}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

LOUPES

ZEISS

Maison DEVAUX
OPTICIEN

6, Place des Terreaux. LYON.

Téléphone : BURDEAU, 61-49.

Stockiste des loupes, jumelles, verres punktal de la Maison CARL ZEISS, d'Iéna.

SPÉCIALES
POUR
DIAMANTAIRES
ET
LAPIDAIRES

Trois modèles sont exposés
à la Permanence

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

CIMENT

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**
à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

*De la valeur de votre outillage
dépend votre production !..*

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poïds métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Etalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Etalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale